

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf du mois de novembre, le treize à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Frédéric PERROT, Didier FOUQUET, Henri PUYAU-PUYALET, Nicole GABRIEL FLOURET, , Béril MAZIERES.

Secrétaire de séance :

Christian PERON

Représentés :

Consuelo REDON BAON ayant donné pouvoir à Frédéric PERROT
Marie-Claude COSTE ayant donné pouvoir à Jacky BIAUJAUD
Jean Pierre BALLION ayant donné pouvoir à Philippe RONDEAU
Didier HAYET ayant donné pouvoir à Nicole GABRIEL FLOURET

Membres en exercice : 16

Membres présents : 9

Membres représentés : 4

2019-09-01 : Adoption du compte rendu du 18 septembre 2019 :

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2019. Un exemplaire du compte rendu a été remis aux élus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-11-02 : FIXATION DES TARIFS 2020 DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire propose de maintenir les tarifs 2019 comme suit :

Nature	Pour mémoire Tarifs 2019	Tarifs 2020
Enfants	2.45	2.45
Personnel communal	2.45	2.45
Animateurs et administratifs pôle animation	2.45	2.45
Autres rationnaires (enseignants, intervenants extérieurs...)	4.50	4.50
Repas porté à domicile	7.35	7.35
Repas enfant du mercredi et durant les vacances scolaires	2.94	2.94
Goûters périscolaires	0.68	0.68

Ces tarifs seront applicables au **1^{er} janvier 2020**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs du restaurant scolaire comme présentés ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-03 : LOYER 2020 MULTI ACCUEIL GALIPETTE ET RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES.

Conformément aux termes du bail de location autorisant l'ajustement du montant des loyers suivant l'indice de référence des loyers (1.20 %), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2020 le montant annuel comme suit :

- **multi accueil** : loyer annuel : 26 034.70 euros
 - o (pour mémoire loyer annuel 2019 : 25 725.99 euros)
- **RAM** : loyer annuel : 5 204.29 euros
 - o (pour mémoire loyer annuel 2019 : 5 142.58 euros)
- **MICRO CRECHE** : loyer annuel : 4 250.40 euros
 - o (pour mémoire loyer annuel 2019 : 4 200.00)

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-04 : LOYER 2020 DU LOGEMENT DE LA TRAPPE

Conformément aux termes du bail de location autorisant l'ajustement du montant des loyers suivant l'indice de référence des loyers (1.20%), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2020 le montant annuel du loyer à **7 948.63 euros** par an (soit une moyenne mensuelle de 662.39 euros)

(pour rappel : montant du loyer annuel 2019 : **7 854.38 euros**)

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-05 : FIXATION DU MONTANT DU LOYER 2020 DU LOGEMENT SITUE AU BOURG DE CAILLEAU

Conformément aux termes du bail de location autorisant l'ajustement du montant des loyers suivant l'indice de référence des loyers (1.20%), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2020 le montant annuel du loyer à **3 712.03 euros** par an (soit une moyenne mensuelle de 309.34 euros)

(pour rappel : montant du loyer annuel 2019 : **3 668.01 euros**)

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-06 : FIXATION DU MONTANT DU LOYER 2020 DU COMMERCE DU BOURG DE CAILLEAU :

Conformément aux termes du bail de location autorisant l'ajustement du montant des loyers suivant l'indice de référence des loyers (1.20%), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2020 le montant annuel du loyer **3 880.87 euros** par an (soit une moyenne mensuelle de 323.41 euros)

(pour rappel : montant du loyer annuel 2019 : **3 834.85 euros**)

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-11-07: AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 3 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT AVEC L'ASSOCIATION GALIPETTE.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante l'avenant numéro 3 à la convention de mandatement avec l'association Galipette

L'avenant numéro 3 retrace la compensation 2020 d'un montant total arrêté à **299 401.94 euros** à verser à l'association par le trois communes partenaires que sont Beychac et Cailleau, Montussan et Saint Sulpice.

La compensation 2020 due par la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU est arrêtée à 145 990.50 euros et est organisée comme suit :

- Multi accueil : 60 315.26 euros,
- RAM : 11 469.06 euros,
- LAEP : 2 602.30 euros,
- Micro crèche : 66 704.82 euros,

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter l'avenant numéro 3.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-11-08 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT NUMERO 5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION REBECA

Monsieur Le Maire rappelle la signature de la convention d'objectifs avec l'association REBECA. Conformément à l'article 4 de la convention initiale, l'association peut demander la révision du montant de la subvention qui lui est attribuée.

Aussi, au regard du budget prévisionnel fourni par l'association REBECA, Monsieur Le Maire propose de fixer le montant de la subvention à **90 000.00 euros pour l'année 2020. L'avenant numéro 5 est annexé à la présente délibération.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-09 : VERSEMENT ANTICIPE DE LA SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REBECA AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020 ;

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la convention d'objectifs entre l'association REBECA et la commune de Beychac et Cailleau ainsi que l'avenant 5 objet de la délibération 2019-11-08.

Le CGCT prévoit la possibilité de verser à une association par anticipation une partie de la subvention 2019 à la double condition que l'association ait déjà été subventionnée sur l'exercice 2019 et que la commune ait un engagement juridique à l'égard de l'association pour l'année avenir. L'association remplissant ces deux conditions, Monsieur Le Maire propose de verser

partiellement la subvention à l'association REBECA par anticipation avant le vote du budget primitif 2020.

Ainsi, les versements anticipés de la subvention s'organiseraient comme suit :

Nom de l'association	subvention 2019 (pour mémoire)	Subvention 2020 Autorisation de crédits	Article budgétaire concerné
REBECA	90 000.00	90 000.00	657483

Modalité des versements :

- Janvier 2020 : 22 500.00 euros ;
- Février 2020 à octobre 2020 : 7 500 euros ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-10 : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3 AU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente la décision modificative numéro 3 dont les écritures sont retranscrites sur l'annexe jointe.

Les modifications concernent l'ajustement des opérations. Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter la décision modificative 1 telle que présentée. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-11 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Le Conseil municipal peut autoriser Monsieur Le Maire à engager mandater et liquider des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 dans la limite du quart des crédits inscrits (BP + DM).

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-12 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE SAINT LOUBES DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS ENFANCE JEUNESSE POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES GROUPES SCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS ET POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRES.

Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer les conventions d'attribution de fonds de concours pour les deux projets suivants :

Fonds de concours pour les investissements réalisés dans les groupes scolaires et les centres de loisirs :

Objet	Montant HT de la dépense	Objet du financement	montant du financement
Equipement informatique du groupe scolaire	5 302 euros	Fonds de concours communauté de communes	12 677 euros
Jeux de cour	13 681 euros	Fonds propres	12 678 euros
Mobilier groupe scolaire	6 372 euros		
Total	25 355.00 euros	Total	25 355 euros

Fonds de concours pour les investissements sur les structures sportives d'intérêt communautaire :

Objet	Montant HT de la dépense	Objet du financement	montant du financement
Installation d'un filet pare ballon sur les abords du terrain de football	15 027 euros	Fonds de concours communauté de communes	13 874 euros
Installation d'un filet pare ballon sur les abords du city stade	5 380 euros	Fonds propres	13 875 euros
Réalisation du parcours santé	7 342 euros		
Total	27 749 euros	Total	27 749 euros

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-11-13 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SCOLAIRE »

AU 31-12-2019 :

Monsieur Le Maire rappelle l'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine qui assure le transport scolaire depuis la rentrée scolaire 2019-2020.

Jusqu'au 31 août 2019, le transport scolaire était assuré par un service municipal pour lequel les opérations comptables étaient retracées dans le budget annexe du transport scolaire. Ce budget n'a plus lieu d'exister.

Monsieur Le Maire propose aux élus la dissolution du budget annexe **du transport scolaire** au 31 décembre 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-14 ASLH - AVENANT 3 LOT 13 ESPACES VERTS LAFITTE ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la construction de l'ALSH, Monsieur Le Maire propose l'avenant 3 au lot 13 espaces verts pour lequel l'entreprise titulaire est LAFITTE ENVIRONNEMENT.

- L'avenant 3 concerne des travaux qui n'avaient pas été jugés nécessaires déduits sur l'avenant 2. Au cours du chantier ces derniers ont été commandés et doivent donc faire l'objet d'une régularisation.

Le montant de l'avenant 3 est arrêté à + **5 660.00 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **140 274.00 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-15 : DELEGUES AU SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN.

Monsieur Le Maire propose la désignation des délégués comme suit :

- **Compétence eau potable :**
 - Monsieur Jacky BIAUJAUD, titulaire,
 - Monsieur Henri PUYAU PUYALET, suppléant.
- **Compétence assainissement non collectif :**
 - Monsieur Jacky BIAUJAUD, titulaire,
 - Monsieur Henri PUYAU PUYALET, suppléant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-16 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER AU REMBOURSEMENT DES FRAIS SUPPORTES PAR UNE ENSEIGNANTE EN LIEU ET PLACE DE LA COLLECTIVITE

Monsieur Le Maire explique que, Madame Marjorie GARRUCHET enseignante au sein du groupe scolaire en classe de GS-CP a procédé à des achats de fournitures à IKEA en lieu et place de la collectivité pour la classe dont elle est titulaire. Le montant de la facture IKEA est arrêté à **103.90 euros**.

Afin de régulariser cette dépense, Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à émettre **un mandat de 103.90 euros au bénéfice de Madame Marjorie GARRUCHET au titre du remboursement.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-17 : DECISION PORTANT SUR LES MODALITES DE DEPART DE LA DIRECTRICE DU MULTI ACCUEIL GALIPETTE.

Monsieur Le Maire rappelle le souhaite de Madame COMBE, Directrice du multi accueil Galipette de quitter ses fonctions d'ici la fin de l'année 2019. La structure est gérée en partenariat avec les communes de Montussan et Saint Sulpice et Cameyrac.

Madame COMBE souhaite engager une procédure de rupture conventionnelle avec son employeur, l'association GALIPETTE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-18 : VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET DES PARTICIPATIONS 2019.

Monsieur Le Maire rappelle les différents votes dans le cadre des subventions 2019 et Monsieur Jacky BIAUJAUD propose au Conseil municipal la mise à jour du tableau des subventions et participations 2019 comme suit :

(Les associations concernées par cette mise à jour sont matérialisées en gras)

Nom de l'association	Montant (demandé)
<u>SUBVENTIONS 6574</u>	
<i>RESERVE</i>	7 153 euros
<i>Autour de l'Ecole</i>	159 euros
<i>Amicale des retraités sportifs</i>	210 euros
<i>Anciens combattants</i>	250 euros
<i>Association sportive du golf de Teynac</i>	300 euros
<i>Cartes sur table</i>	650 euros
<i>Société de chasse</i>	1 000 euros
<i>Beychac et Cailleau cyclo</i>	380 euros
<i>RCL football club</i>	6 500 euros
<i>Gymnastique volontaire</i>	800 euros
<i>Drôles de parents</i>	350 euros
<i>FCPE</i>	350 euros
<i>Association de Pétanque</i>	700 euros
<i>Deux mains pour vous</i>	500 euros
<i>AFAV</i>	200 euros
<i>MYA L'ABEILLE</i>	1 000 euros
<i>Eau de coco</i>	400 euros
<i>Plaisirs et part'âges</i>	400 euros
VTT FRC	498 euros
MUTUELLE LE PETIT PLUS	200 euros
Total article 6574	22 000.00 euros
<u>SUBVENTIONS article 657483</u>	
REBECA	90 000 euros (délibération 2018-12-13 du 5 décembre 2018)
<u>PARTICIPATIONS article 6554</u>	
SIGAS	0.38 euros / habitant
AMG /AMF	453.04 euros
CAUE	200.00 euros
AFCCRE	227.00 euros
SAFER	150.00 euros

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-19 : ADOPTION DU RAPPORT DU SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN ET ADHESION DES COMMUNES

Monsieur Le Maire propose le rapport 2018 du SIAEPA de la Région de Bonnetan et demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'adopter.

De plus, suite à la dissolution du SIAEP de Madirac – Sadirac – Saint Genès de Lombaud, les Communes de Sadirac et Saint Genès de Lombaud adhèrent au SIAEPA de la Région de Bonnetan pour la compétence A « eau potable ». Les Conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette adhésion. Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir accepter l'adhésion de ces deux communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

N° 2019-11-20 : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Monsieur Le Maire propose aux élus de composer la commission des élections :

- Monsieur Frédéric PERROT,
- Madame Sandra POIRIER,
- Monsieur Philippe RONDEAU
- Madame Nicole GABRIEL FLOURET
- Monsieur Didier HAYET,

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-11-21 : CREATION DE POSTES

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que l'ouverture et la suppression des postes sont du ressort du Conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la création des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2019 :

- **Catégorie C :**
 - o 1 poste d'adjoint technique à 30/35ème,
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe à temps complet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

N° 2019-11-22: ADOPTION DU PRINCIPE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Monsieur Le Maire rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. L'objectif de cette formation est l'obtention d'un diplôme et l'acquisition d'une expérience professionnelle.

Le Législateur insiste sur l'intérêt du recours à l'apprentissage tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Ecole maternelle, entretien des bâtiments	1	CAP petite enfance	1 an du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer et l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-11-23 SUPPRESSION DE LA REGIE « FETES ET CEREMONIES »

Le Maire expose à l'assemblée délibérante la suppression de la régie « fêtes et cérémonies ». Celle-ci encaisse les paiements de la location de la salle de la Maison Pour Tous. Désormais, le produit des locations fera l'objet d'un titre de recette émis par la collectivité à l'encontre du tiers titulaire de la location. Monsieur Le Maire propose que la suppression de la régie soit effective à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

2019-11-24 : LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2019-08-05	Devis MOLLAT d'un montant de 387.23 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2019-09-04	Devis ABI BURO + d'un montant de 310.68 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme GARRUCHET .
2019-09-05	Devis KIT ET COLLE d'un montant de 282.90 euros pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de M. DESAGES
2019-09-06	Devis de la CIE LES SINGULIERS d'un montant de 800 euros pour la représentation du spectacle « paroles de Baobab » donnée à la médiathèque le 18 décembre 2019.
2019-09-07	Devis MILAN d'un montant de 381 euros pour divers abonnements à la médiathèque.
2019-09-08	Devis MOLLAT d'un montant de 510.66 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2019-09-09	Devis BOISDEXTER d'un montant de 852 euros pour le complément lié au parcours santé.

2019-09-10	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 668.93 euros pour la réparation du lave-vaisselle.
2019-09-11	Devis AGC AUTOMOBILES d'un montant de 1232.40 euros pour la réparation d'un véhicule.
2019-09-12	Devis GAM d'un montant de 230.76 euros pour l'achat de Cd pour la médiathèque.
2019-09-13	Devis SDEEG d'un montant de 1749.91 euros pour l'extension du réseau route de Boutin.
2019-09-15	Devis ABI BURO + d'un montant de 215.26 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme MAGNOU.
2019-09-16	Devis DESAUTEL d'un montant de 496.85 euros pour le remplacement d'extincteurs usagés suite à la visite de contrôle annuelle des bâtiments publics.
2019-09-17	Devis FIDUCIAL d'un montant de 403.21 euros pour l'achat de fournitures de bureau + service urbanisme
2019-10-01	Devis COLACO d'un montant de 1848.31 euros pour l'achat de DVD pour la médiathèque.
2019-10-02	Devis SDEEG d'un montant de 3013.74 euros pour l'extension du réseau dans le cadre du PC 19X0008 pour lequel un titre de recettes sera émis pour le même montant à l'encontre du pétitionnaire.
2019-10-03	Devis MOLLAT d'un montant de 1471.99 euros pour l'achat de romans pour la médiathèque.
2019-10-04	Devis MIKO d'un montant de 314.50 euros pour l'achat de café.
2019-10-05	Contrat avec l'association INDICE 17 d'un montant de 225 euros pour l'animation du repas des anciens.
2019-10-06	Devis RAYMOND ERIC d'un montant de 360 euros pour la mise à disposition d'une benne déchets verts d'une contenance de 15m3
2019-10-07	Devis SERVIFLEX d'un montant de 207.12 euros pour le remplacement de 4 flexibles sur le tracteur.
2019-10-08	Devis DELTA d'un montant de 228 euros pour la modification de code de l'alarme.
2019-10-09	Devis SERVIFLEX d'un montant de 280.56 euros pour la réparation de l'épareuse.
2019-10-10	Devis MOLLAT d'un montant de 1430.21 euros pour l'achat de romans pour la médiathèque.
2019-10-11	Devis MOLLAT d'un montant de 607.53 euros pour l'achat de romans pour la médiathèque.
2019-10-12	Devis SONOVENTE d'un montant de 219 euros pour l'achat d'un micro WI-FI.

2019-10-13	Devis TELELEC d'un montant de 570 euros pour l'acquisition d'un switch pour la baie informatique prévue à la mairie.
2019-10-14	Devis CHAMBON d'un montant de 385.20 euros pour la réparation de l'épareuse.
2019-10-15	Devis MOLLAT d'un montant de 538.28 euros pour l'achat de livre BDA.
2019-10-16	Devis UGAP d'un montant de 1052.56 euros pour l'achat de gazoil non routier.
2019-10-17	Devis WMD DIFFUSION d'un montant de 398.90 euros pour l'achat de matériel dans les classes de Mesdames LUCCHINI, COLAS, DAL ZOTTO, GARRUCHET ;
2019-10-18	Devis NILFISK d'un montant de 241.68 euros pour la fourniture de pièces détachées pour les aspirateurs.
2019-10-19	Devis FIDUCIAL d'un montant de 416.19 pour l'achat de fournitures de bureau.
2019-10-20	Devis GARAGE FOUQUET d'un montant de 1391.34 euros pour la réparation du RENAULT MASTER.
2019-10-21	Devis KEEP SAFE d'un montant de 439.84 euros pour l'achat d'EPI pour les agents du service technique.
2019-10-22	Devis GOY ANNIE d'un montant de 300 euros pour l'achat d'une œuvre d'art pour l'artothèque.
2019-10-23	Devis COSTINFO d'un montant de 588 euros pour l'achat de cartouches d'encre.
2019-10-24	Devis ABI BURO + d'un montant de 395.71 euros pour l'achat de fournitures pour la classe de Mme LUCCHINI.
2019-10-25	Devis MICROMANIA d'un montant de 466.88 euros pour l'achat de jeux vidéo pour la ludothèque.
2019-10-26	Devis ACH-NHP SERVICES d'un montant de 1367.38 euros pour la réparation de l'horloge mère de l'église.
2019-10-27	Devis FAUVEL d'un montant de 1353.60 euros pour la formation de 2 agents du service technique pour l'obtention du CACES R372 Catégorie 4
2019-10-28	Devis PERICAT JEAN-MICHEL d'un montant de 415 euros pour l'achat d'une œuvre d'art pour l'artothèque.
2019-10-29	Devis GREGO JONATHAN d'un montant de 480 euros pour l'achat d'une œuvre d'art pour l'artothèque.
2019-10-30	Devis SOYER DANIELLE d'un montant de 650 euros pour l'achat d'une œuvre d'art pour l'artothèque.

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions.

Tour de table :

Christian PERON rappelle l'invitation du Pôle Entre Deux Mers adressée à tous les élus pour le projet de territoire Ambition 2030.

Frédéric PERROT explique d'un enregistreur de tension de réseau électrique a été installé à la mairie suite aux pannes de plusieurs appareils informatiques. Aucune surtension n'a été enregistrée donc le réseau électrique n'est pas à l'origine des dysfonctionnements.

Nicole GABRIEL FLOURET s'interroge sur ce qui pourrait être mis en œuvre pour éviter les cambriolages successifs aux ateliers municipaux. Monsieur Le Maire explique comment les agents du service technique ont su faire face à cette difficulté et tout mettre en œuvre pour que les arbres tombés à l'occasion de la tempête soient dégagés sans délai. De plus, ces mêmes agents ont prêté une attention particulière aux personnes âgées pour lesquelles ils ont apporté une aide précieuse. Monsieur Le Maire félicite ce bel effort de solidarité.

Béryl MAZIERES rappelle la médiocrité des connexions internet. Monsieur Le Maire explique que la Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès participe à hauteur de 600 000 euros sur 6 ans à l'installation de la fibre.

Henri PUYAU PUYALET s'interroge sur le questionnaire adressé aux riverains de la rue de Blanquine sur le sens de circulation qui leur conviendrait le mieux sur cette voie alors que cette décision avait été actée en commission. Monsieur Le Maire explique avoir été alerté par des administrés sur le choix préalablement fait et a décidé de solliciter l'avis des riverains pour que l'organisation finale de la circulation convienne au plus grand nombre.

La séance est levée à 19h30.